

Règlement intérieur du 29^{ème} Open International d'Échecs de Béthune

TOURNOI A ET B

Article 1 : organisation

L'Association Echéphile Béthunoise (A.E.B.) organise son, 29^{ème} open international d'échecs de Béthune (Challenge Henri KUC 1^{er} président de l'A.E.B et organisateur de l'Open International), du 26 au 30 décembre 2009, salle Olof PALME - La Rotonde.

Le tournoi A est réservé aux joueurs dont le classement ELO est supérieur ou égal à 1700. Le tournoi B est réservé aux joueurs dont le classement ELO est strictement inférieur à 1900. Les joueurs dont le ELO est compris entre 1700 et 1899 peuvent choisir entre le Tournoi A et le Tournoi B.

Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation. **L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé dans le tournoi A.**

Article 2 : homologation

Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), il se joue en **9 rondes**.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse accéléré** (système de Haley), sans protection de club ou de famille.

Les appariements sont accélérés pendant les 3 premières rondes.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. (Congrès de Calvia).

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO FFE de janvier 2009 et pour le classement ELO FIDE d'avril 2009.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de 1h30 plus 30s par coup pour toute la partie.

La notation des coups est obligatoire pendant toute la partie (on joue son coup sur l'échiquier et ensuite on le note sur sa feuille de partie, sauf cas particulier des demandes de nulle).

Les parties de la ronde 1 seront ajournées à 17h15, les parties des rondes 3, 5 et 7 seront ajournées à 14h45. La reprise de l'ajournement sera fixée par l'arbitre.

Article 4 : horaires

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 : VENDREDI 26.12.07 à **13H00**

Ronde 2 : VENDREDI 26.12.07 à **18H**

Ronde 3 : SAMEDI 27.12.07 à **9h30**

Ronde 4 : SAMEDI 27.12.07 à **15h00**

Ronde 5 : DIMANCHE 28.12.07 à **9h30**

Ronde 6 : DIMANCHE 28.12.07 à **15h00**

Ronde 7 : LUNDI 29.12.07 à **9h30**

Ronde 8 : LUNDI 29.12.07 à **15h00**

Ronde 9 : MARDI 30.12.07 à **9h30**

En cas de mauvais temps (neige, verglas etc...), la ronde du matin pourra être décalée d'au plus une 1/2 heure. La ronde de l'après midi sera décalée du même temps.

Article 5 : inscription

Les droits d'inscription se montent à 40€ pour les adultes et à 20€ pour les jeunes de moins de 20 ans.

Le demi tarif est accordée aux joueuses féminines et aux joueurs bénéficières du R.M.I.

Le nombre de joueurs est limité à 280.

La date limite d'inscription est fixée au 26 décembre 2008 à 12H00.

Pour être apparié à la ronde n°1, les joueurs doivent pointer absolument avant 12h le 26/12/2008. Les joueurs retardataires pourront, s'ils le désirent, être appariés ensemble manuellement ou seront appariés automatiquement pour la ronde 2.

Article 6 : prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le **buchholz tronqué** puis la **performance**.

La cérémonie de remise des prix est prévue le mardi 30 décembre à 15h30. **Les prix offerts au titre du classement général sont partagés au système HORT.** Tout prix partagé inférieur à 40€ n'est pas attribué mais est reversé sur les prix des places supérieures.

Les autres prix non-cumulables sont attribués à la place réelle.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 7 : arbitrage

Les tournois sont arbitrés par Gérard BOSCH Tournoi B et Christian TERNOISE Tournoi A (Arbitres Fédéraux 2), et Francis BUGNY (Arbitre Fédéral 3).

Article 8 : comportement

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu.

Si le téléphone portable d'un joueur sonne dans la salle du tournoi pendant sa partie, alors il perd immédiatement sa partie.

Article 9 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue Nord Pas-de-Calais des Echecs ou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Dans tous les cas une

proposition de nullité ne pourra être accordée qu'après 20 coups et une heure de jeu au minimum.

Article 11 : feuilles de parties

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les feuilles de partie signées à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

Article 12 :

L'inscription au challenge Henri KUC implique l'acceptation du présent règlement.

Les Arbitre principaux

Gérard BOSCH Christian TERNOISE

L'organisateur

Gérard BOSCH